ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

DISTRIPLAST FLANDRES
ZI DE PETITE SYNTHE - BP 20106
59944 - DUNKERQUE CEDEX 2 - FRANCE

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est valable jusqu'au : 01/03/2026
Date originale : **02/03/2023**

Attestation n°: 223-2023-000092-FR

Date : ***02/03/2023***

Affaire n°: 16935724

Laurent CROGUENNEC - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.